



## CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (CCTP)

# MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

### **Mission portant sur la maîtrise d'œuvre pour la construction d'une nouvelle école à l'île d'Arz**

Architecte (mandataire)\_ Bureaux d'études structure, fluides, thermique, acoustique

Paysagiste concepteur\_ Designer d'espaces

Date et heure limites de réception des offres : lundi 16 janvier 2022 à 12h00



**MAIRIE DE L'ÎLE D'ARZ**

Le Prieuré  
56840 ÎLE D'ARZ  
02 97 44 31 14

# 1. PRESENTATION DU CONTEXTE TERRITORIAL

## LE CONTEXTE

Située au cœur du Golfe du Morbihan, l'île d'Arz fait partie de l'intercommunalité Golfe Morbihan Vannes Agglomération. Ce petit territoire insulaire de 279 hectares contribue fortement au développement touristique de la région, passant de 250 hab. l'année à plus de 3 000 en été. L'embarcadère principal se situe à Vannes, à 30 min. de traversée.

La population permanente de l'île d'Arz (30% des habitations seulement) est plutôt âgée et composée de retraités qui souhaitent finir leurs jours « sur leur île ». Celle-ci étant trop petite pour être équipée d'un EHPAD, la municipalité met en place les outils nécessaires au maintien à domicile. Coté médical, deux infirmières, se relaient 7/7 jours.

Les plus jeunes, pour beaucoup, ont fait le choix de vivre sur l'île. Ils sont venus y chercher une qualité de vie, à échelle humaine, pour eux et pour leurs enfants. C'est un véritable choix de vie : une petite école, la nature toujours à portée de regard, la mer au bout du chemin et des relations sociales simples et faciles. Des associations extrêmement dynamiques permettent de s'impliquer dans la vie de l'île (AMAP, associations sportives et culturelles etc.)

La situation économique et sociale de l'île est porteuse d'espoir : après s'être stabilisée la population augmente à nouveau, de jeunes couples viennent s'y installer, y développer des activités professionnelles et contribuent aux maintiens des services, tels que : la santé, la poste, les commerces, la vie associative et l'école.

La commune souhaite revitaliser l'île avec de nouvelles activités, une nouvelle génération d'habitants, afin de maintenir une population d'actifs, et qu'elle ne se résume pas à une simple destination touristique.

## HABITAT

Comme toutes les communes du littorales et à fortiori insulaires, la pression foncière, sans cesse grandissante, rend difficile l'installation de jeunes couples.

C'est pourquoi la commune a décidé de

- Construire de nouveaux logements, exclusivement destinés à être des résidences principales, et qui permettent d'accéder à la propriété tout en échappant à la spéculation foncière. Pour cela, nous nous sommes tournés vers le tout nouvel Office Foncier Solidaire de GMVA qui va nous accompagner dans cette démarche.
- D'intégrer à la rénovation du « bâtiment de la Poste », trois logements communaux (un T3 et deux studios) afin de permettre à de jeunes actifs de se loger à l'année et de répondre aux besoins temporaires. Les travaux sont en cours.
- Rénover six logements sociaux/communaux situés dans le bourg, pour permettre des économies d'énergie à ses occupants et pérenniser leur installation. Ce projet s'inscrit pleinement dans le SCOT et le PLH 2019-2024 de GMVA. Les travaux sont en cours.

## VIE ÉCONOMIQUE

L'activité économique est tournée principalement vers le tourisme

Une supérette en centre-bourg est ouverte à l'année, elle est l'élément indispensable à la vie de l'île.

Les autres commerces sont pour l'essentiel liés au tourisme et à la belle saison : bars, restaurants, souvenirs, locations de vélos. Ils font appel à de nombreux saisonniers.

A noter la présence d'un petit hôtel, d'un camping municipal, et d'une importante activité de locations meublées de courte durée pour les vacanciers.

Si quelques actifs iledarais travaillent sur le continent (1/2 heure de traversée), la plupart travaillent sur l'île. Les artisans (plomberie, électricité, peinture, menuiserie etc.) ont à leur disposition une zone artisanale. D'autres travaillent dans le nautisme (réparation moteurs, écoles de voile).

Activité en plein développement, l'agriculture a une part importante dans la vie économique de l'île. Un GAEC, installé dans une ferme communale, produit du lait, yaourts, fromages et des fruits rouges. Un cultivateur-boulangier vient de s'installer, et une paysanne brasseuse va bientôt commencer à produire. Et d'autres projets se dessinent : herbes aromatiques, maraîchage et ostréiculture.

C'est un retour, avec des jeunes, aux activités traditionnelles de l'île d'Arz.

## ÉQUIPEMENTS PUBLICS

La commune dispose de peu d'équipements publics. Sa spécificité insulaire ne lui permet pas de mutualiser avec les communes littorales voisines.

Elle dispose de :

- une salle polyvalente qui comprend un espace médiathèque, un espace cantine, une salle de réunion, une salle multi activités : sportives, associative ou culturelle ;
- une Maison Assistante Maternelle (agrément 5 enfants) ;
- une école, classe unique, d'une dizaine d'élèves.

## CONTEXTE INSULAIRE

Les déplacements sur l'île s'effectuent principalement à vélo ou à pied. Un bus, privé, assure le transport des passagers et bagages de l'embarcadère au bourg.

L'acheminement des matériaux, s'effectue via la compagnie maritime « les bateaux bus du Golfe » par une barge. 4 rotations en moyenne par jour, du lundi au vendredi, permettent d'approvisionner les : commerces, écoles de voiles, particuliers et artisans.

## 2. CONSTATS ET PRÉSENTATION DU PROJET

### L'ÉCOLE ACTUELLE AU PRIEURÉ

L'actuelle école, **classe unique** de 10 enfants, est installée, depuis les années 80, dans un ancien prieuré qui abrite aussi les locaux de la mairie. Elle ne répond plus aux normes. Elle est vétuste, énergivore, mal adaptée aux pratiques éducatives. Depuis 2015, la commission de sécurité des ERP a émis un avis défavorable à son utilisation.

Les locaux comprennent :

- Un hall d'accueil avec un lavabo, 2 WC enfants et 1 WC adulte. Pas d'accès PMR possible.
- Une salle d'activité /repos d'environ 20 m<sup>2</sup>
- Une salle de classe en contiguë de la salle de repos de 60 m<sup>2</sup>,
- Le stockage s'effectue dans différents endroits à l'étage du bâtiment, dans les combles et une remise dans la cour commune à la mairie.

La collectivité n'a pas souhaité engager une réhabilitation de l'école actuelle :

- Le potentiel après travaux ne permettant pas d'obtenir des surfaces mieux adaptées aux pratiques éducatives.
- Le bâtiment, un prieuré du 18<sup>e</sup> siècle en site classé, est très contraint architecturalement.
- La commune souhaite récupérer la partie occupée par l'école, pour agrandir les locaux de la mairie.

### LE PROJET D'UNE NOUVELLE ÉCOLE

Entre 2021 et 2022, neuf enfants sont nés sur l'île. A la rentrée 2022 dix enfants sont scolarisés. D'ici 2024 les locaux actuels seront trop exigus pour les accueillir tous.

L'accueil des plus jeunes est un point central pour pérenniser l'installation des familles. C'est la raison pour laquelle la municipalité souhaite construire un petit bâtiment, pour accueillir la classe unique, répondant aux nouveaux besoins de l'île, permettant d'anticiper l'avenir et s'inscrivant dans une démarche de développement durable.

Le projet est situé en centre bourg de l'île d'Arz. Il sera développé sur le site actuel de la salle polyvalente du « Gourail ». Ce lieu a été choisi dans un souci de mutualisation d'équipements mais également de sobriété foncière.

Actuellement cette salle accueille déjà : la cantine, la médiathèque, une salle polyvalente qui sert régulièrement aux activités scolaires ou extra scolaires. A noter que le mode de chauffage de cette salle sera changé en 2023 au profit d'une chaudière à granulés.

Un mur en pierre haut délimite la parcelle et offre une cour spacieuse dans laquelle la commune souhaite construire cette petite école, permettant ainsi de créer un véritable pôle éducatif.

Cette nouvelle école permettra d'évoluer dans des locaux plus spacieux, de plain-pied. Ils pourront être mis à disposition pendant les vacances scolaires pour un accueil de loisirs, un accueil périscolaire.

### 3. OBJET DE LA MISSION

La mission a pour but la création de :

- Une petite école, **classe unique** maternelle/primaire, intégrant un espace périscolaire pour accueillir les élèves avant et après la classe ou pendant les vacances ;
- Un aménagement d'espaces extérieurs : préau, accès, cours ;
- Un lien fonctionnel avec la salle polyvalente (cheminement, sécurité).

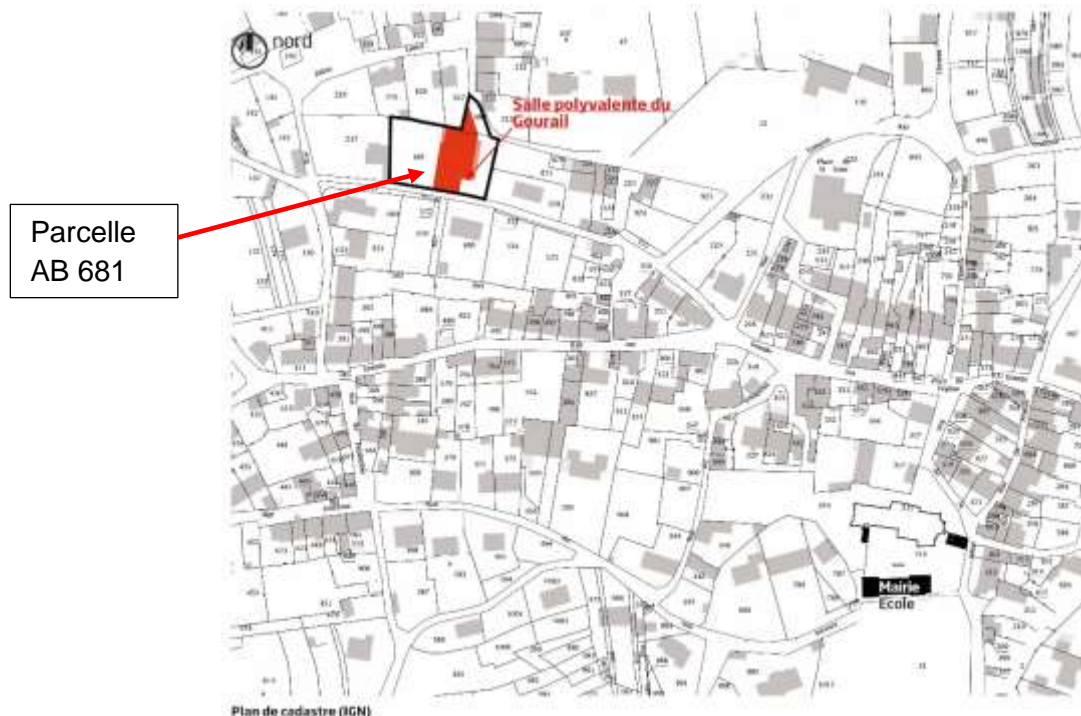
Ainsi, ce nouveau bâtiment se verra constitué :

- D'une entrée-vestiaires
- D'une salle de classe et d'activité pour un effectif de 20 enfants maximum
- D'un espace repos pour les plus petits / un espace périscolaire, accueil de loisirs pour les 3/10 ans (16 enfants maximum)
- D'un bloc sanitaire adapté petits et grands à l'entrée de l'école
- D'un vestiaire, sanitaire pour l'enseignante
- D'un préau (intégrant stockage jeux d'extérieurs et local ménage)
- D'un local technique

Le site est situé en zone UA, parcelle AB N° 681.

Une étude du CAUE, effectuée en 2019, a estimée l'emprise au sol à 220 m<sup>2</sup>.

#### Parcelle



## 4. ENJEUX DU PROJET ET LES ATTENDUS

### CONSTRUCTION ET ENGAGEMENTS

La masse d'un bâtiment est souvent proportionnelle à l'impact carbone de sa construction.

Interroger la notion de poids, de nombre de composants et de temps de construction offre une opportunité de réduire considérablement l'empreinte environnementale des équipements.

Construire plus léger réclame moins de matière, utilise donc moins de ressources, produit moins de déchets, demande moins de temps de montage, nécessite moins d'espace, requiert moins d'énergie et réduit donc considérablement l'empreinte carbone d'un bâtiment.

Construire plus léger diminue les nuisances de chantier, permet souvent une préfabrication et améliore les conditions de travail des ouvriers (recherche de panneaux portables par deux hommes seulement, recherche d'assemblages et de mise en œuvre ne nécessitant ni compétence ni outils particuliers) ex : structure bois et isolation (paille, laine de bois, ouate...)

L'objectif pourrait être : dépenser moins (moins d'argent, moins de matériaux, moins de CO2) pour produire le plus (plus d'espace, plus de plaisir, plus de possible).

Avec la réalisation de ce projet, la commune de l'île d'Arz entend répondre aux exigences de développement durable en tenant compte du bilan carbone.

Il devra être économe en consommation d'énergie, utiliser des matériaux de qualité, sain et respectueux de l'environnement.

Le projet devra prendre en considération les contraintes insulaires d'approvisionnement, en intégrant la notion de temps, d'organisation de chantier, de coût et de bilan carbone. Le surcoût insulaire peut être maîtrisé avec un chantier optimisé, limitant les allers-retours continent/île des matériaux et de la main d'œuvre. Il faudra également tenir compte de la forte saisonnalité pour sécuriser les acheminements du port au chantier.

Le projet devra donc prendre en compte ce contexte insulaire, minimiser les transports :

- Mise en œuvre de panneaux préfabriqués sur le continent ;
- Construire en limitant le nombre d'interventions.

Les constructions sur ossature seront privilégiées.

On cherchera des solutions pour compenser l'artificialisation des sols (renaturation de la cour, toiture végétale ?).

## **MODULARITE ET FONCTIONNEMENT DU PROJET**

La construction devra intégrer des liens fonctionnels avec la salle polyvalente (cantine, médiathèque).

Les espaces devront être modulaires, évolutifs et polyvalents :

Les espaces pédagogiques doivent être pensés comme un seul espace modulable et évolutif, suivant les effectifs et âge des enfants. Ex : plus d'enfants en primaire une année, moins en maternelle ou inversement.

- Mutualiser des fonctions : l'espace repos pourra être utilisé en espace périscolaire, accueil de loisirs ;
- Un bureau et un placard intégré à l'architecture du lieu sera réservé à l'usage exclusif de l'enseignante.
- Le préau sera évolutif et polyvalent. Non isolé, il pourra devenir un espace fermé en cas de besoin de locaux supplémentaires (salle d'activité en période estivale).
- Le nombre de cloisons devra être restreint au profit de modulaire permettant le rangement, la réduction ou l'agrandissement des espaces en fonction des besoins (le rangement permet une séparation des espaces).
- La répartition des espaces dans la salle devra permettre un contact visuel permanent de l'enseignante ;
- Les couleurs chaudes et les cadrages sur l'extérieur seront privilégiés.

L'équipement devra être conçu pour minimiser et faciliter le travail des agents en charge de l'entretien.

## **CONCEPTION DU PROJET**

L'éco-conception du projet privilégiera :

- L'utilisation des matériaux naturels, biosourcés, sains.
- Minimiser les dépenses énergétiques en ciblant un bâtiment passif.
- Favoriser l'éclairage naturel, la qualité de l'air, la récupération des eaux pluviales, la santé, l'acoustique, le bien être.
- Envisager en toiture des panneaux solaires thermique/photovoltaïque en fonction du potentiel du bâtiment et/ou une toiture végétalisée accessible (jardin).

Un soin particulier sera apporté à l'accès à l'école par la cour. Il devra garantir la sécurité et permettre le stationnement des vélos.

## **RESPECT DES NORMES EN VIGUEUR**

Le projet devra être en conformité avec les normes en vigueur

- ERP
- PMI, éducation nationale
- Accessibilité, sécurité (vigilance sur la proximité du bâtiment existant)
- Documents d'urbanisme
- Réglementation thermique
- Santé, qualité de l'air (perturbations électro magnétiques, choix des matériaux dans la conception architecturale et les mobiliers)



## 5. ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE LA MISSION

Un comité de pilotage ayant vocation à encadrer cette MOE sera composé de différents partenaires : élus ainsi que des personnes concernées par l'opération et habilitées par le maître d'ouvrage à participer à la démarche, enseignants, délégués parents, éducation nationale, associations... Ce comité de pilotage sera chargé de définir plus précisément les objectifs fondamentaux de l'opération.

Une réunion publique permettra de présenter l'avant-projet définitif.

La mission de la maîtrise d'œuvre proposée par le maître d'ouvrage est une mission de base complète avec quantitatif sur tous les lots et EXE fluides.

L'opération de construction s'effectuera à l'issue de la validation du programme arrêté. Le titulaire se verra confier les éléments de missions suivants : DIAG/ESQ, APS, APD, EXE fluides + QUANTITATIFS, PC, PRO, DCE VISA, ACT, SYNT, DET, OPC, AOR.

### CONDITIONS DE PARTICIPATION ET MODALITÉS DE SÉLECTION DES CANDIDATS

Il est souhaité que l'équipe de maîtrise d'œuvre soit composée d'un groupement associant des compétences suffisantes pour résoudre les différents objectifs posés :

L'équipe devra regrouper les compétences suivantes : architectes, paysagistes concepteurs, BET structure et infrastructure, fluides, courants forts et faibles, thermique, acoustique et design d'espace.

La maîtrise d'ouvrage encourage **fortement** les candidats à venir réaliser une visite sur place pour la préparation de leur offre.

De plus, la maîtrise d'ouvrage se tient à disposition des candidats pour une visite du site avec un/des élus dans le cadre de la préparation de leur offre. Le candidat pourra contacter le secrétariat de la mairie pour fixer un RDV avec un élu sur place.

Après appel à la concurrence par un site internet spécialisé une première sélection sera effectuée parmi les candidatures, en fonction des critères suivants :

- Compétence des membres de l'équipe,
- Références sur des projets similaires,
- Moyens humains et matériels.
- Une offre financière (coût d'intervention).

Dans un second temps, les candidats retenus seront convoqués à une audition (date à définir 1<sup>ère</sup> semaine de février 2023) devant une commission d'élus assistée éventuellement de conseillers extérieurs. Les candidats seront invités à venir présenter :

- Leur structure, la composition de leur équipe, les personnes intervenant sur le dossier,
- Leurs principales références,
- La méthodologie et le calendrier d'interventions proposés,
- Le certificat de visite

Cette audition sera également l'occasion d'échanger entre l'équipe de maîtrise d'œuvre, sur des objectifs et attente vis-à-vis du projet. Elle permettra aussi d'apprécier la capacité de l'équipe à pouvoir répondre aux préoccupations de la commune.

A l'issue de cette audition, le maître d'ouvrage fera son choix, mais se réserve la possibilité de demander à l'équipe retenue des précisions sur son offre et de négocier les prix.



## COÛTS

L'ensemble du projet est évalué à 650 000 €HT, intégrant le surcoût lié au contexte insulaire. Ce dernier montant ne comprend pas le coût des équipements mobiliers non intégrés.

## CALENDRIER

A titre prévisionnel, la mission du maître d'œuvre devrait démarrer en février 2023, la fin de l'opération est souhaitée en fin 2024.

## CONCLUSION

Le choix de l'équipe MOE devra prendre en considération :

- Une réelle préoccupation environnementale aussi bien pour le bâti que pour l'aménagement des abords.
- Expérience dans le domaine des bâtiments engagés dans le développement durable, la basse consommation et la modularité.
- Expérience dans le domaine des bâtiments scolaires ou en rapport avec la jeunesse.
- Réflexion sur les matériaux et leur usage.
- Expérience de la construction de bâti dans un contexte contraint.

## **6. CONTENU DE LA MISSION**

L'équipe retenue se verra confier une mission complète de maîtrise d'œuvre conforme à la loi MOP (Maîtrise d'Ouvrage Publique) - Bâtiment :

- Diagnostic / Esquisse (ESQ)
- Etudes d'avant-projet (AVP) comprenant l'avant-projet sommaire (APS), l'avant-projet détaillé (APD) et le permis de construire
- Etudes de projet (PRO)
- Assistance à la passation des contrats de travaux (ACT) comprenant le dossier de consultation des entreprises (DCE)
- Visa des études d'exécution (VISA)
- Direction de l'exécution des contrats de travaux (DET)
- Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC)
- Assistance aux opérations de réception (AOR)

L'élaboration du projet se fera dans le strict respect de tous les règlements en vigueur et notamment conformément :

- au Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- au code de l'urbanisme
- aux réglementations en vigueur (accessibilité des personnes, établissements recevant du public, établissements scolaires et ALSH...)
- à la réglementation en vigueur des marchés publics

Ces exigences ne peuvent, en aucun cas, prévaloir sur les avis émis par le Contrôleur technique et le Coordonnateur S.P.S. dans le cadre de leurs missions respectives, ni sur les observations, réserves ou

avis, formulés par la Commission de Sécurité compétente, le Service instructeur du Permis de Construire (ou des autorisations administratives) ...

La réflexion du maître d'œuvre devra porter à la fois sur l'intégration du bâtiment en tenant compte des aspects de performance énergétique et environnementale de l'équipement public et sur l'intégration architecturale du bâtiment dans son environnement proche.

## **7. DOCUMENTS À REMETTRE**

### Documents à fournir par le maître d'ouvrage

La commune fournira au bureau d'études retenu l'ensemble des documents à sa disposition et nécessaires au bon déroulement de la mission, notamment :

- Plan cadastral
- Plan de situation
- Plan de masse

Sur demande, la commune pourra transmettre également les plans et études thermiques de la salle polyvalente du Gourail qui sera située sur la même parcelle que le futur projet de construction de l'école.

### Documents et prestations à fournir par l'équipe retenue

La mission de maîtrise d'œuvre comportera notamment :

- La tenue d'une réunion formelle avec le maître d'ouvrage à l'issue de chaque phase importante. Pour chaque réunion d'avancement, un rapport intermédiaire sera remis au maître d'ouvrage au moins une semaine avant la date de cette réunion en version papier et informatique ;
- La remise, en fin de mission, des différentes études réalisées en version papier en trois exemplaires et le fichier informatique (en format PDF) comportant toutes les pièces de ces études (rapports écrits et pièces graphiques) ;
- Le maître d'œuvre privilégiera tout support de communication permettant de restituer les résultats de l'étude de manière concise et claire (tableau, schéma, cartes, plans, ...) ;
- La réalisation des prestations nécessaires au dépôt des autorisations d'urbanisme et au suivi de leur instruction jusqu'à l'obtention des autorisations (permis de construire, instruction sécurité/accessibilité notamment).

## **8. ENVELOPPE FINANCIÈRE PRÉVISIONNELLE ET RÉMUNÉRATION DE L'ÉQUIPE**

L'enveloppe financière prévisionnelle que le maître d'ouvrage envisage d'affecter à l'ensemble de ces travaux est de 650 000 euros HT.

L'offre financière devra se répartir entre les différents membres de l'équipe et proposer pour un taux de rémunération basé sur ce montant HT.

Cette répartition sera présentée clairement dans l'annexe 3 de l'acte d'engagement, ainsi que dans le DPGF (Décomposition du Prix Global et Forfaitaire).

## 9. DÉLAIS DE RÉALISATION

Le maître d'ouvrage demande au maître d'œuvre de respecter le calendrier donné dans le programme. Il pourra proposer des délais plus courts.

Les délais indiqués par le candidat seront alors rendus contractuels.

Les travaux devront pouvoir commencer au plus tard début 2024.

L'ensemble de la mission se déroulera sur une période de 24 mois à 30 mois maximum selon la répartition suivante :

- Diagnostic (DIA) + esquisses (ESQ) : 3 semaines. Présentation le 20/03/2023
- Avant-projet sommaire (APS) : 3 semaines. Présentation le 24/04/2023
- Avant-projet définitif (APD) : 3 semaines (mi-mars 2023). Présentation le 29/05/2023
- Etudes de projet (PRO) + dépôt PC + DCE : 8 semaines. Maximum le 04/09/2023
- Dossier de consultation des entrepreneurs (DCE) : début septembre 2023 jusqu'au 16/10/2023;
- Nouveau dossier de consultation des entrepreneurs (DCE), en cas de lancement d'une nouvelle procédure suite à l'infructuosité de la première consultation : 2 semaines.
- Remise du rapport d'analyse des candidatures et/ou des offres : 2 semaines ;
- Prévoir CAO mi-novembre 2023
- Mise au point du marché de travaux : 1 semaines.

Les délais d'établissement des documents d'exécution suivants (à remplir par le soumissionnaire) seront idéalement réalisés au dernier trimestre 2023.

- Examen de conformité (VISA)
- Dossier des ouvrages exécutés (DOE)

Le point de départ de chacun de ces délais est fixé dans le CCAP.

## 10. CONDITIONS DE PARTICIPATION ET MODALITÉS DE SÉLECTION DES CANDIDATS

L'équipe de maîtrise d'œuvre devra proposer obligatoirement les compétences minimales suivantes :

- architectes,
- paysagistes concepteurs,
- BET : structure et infrastructure, fluides, courants forts et faibles, thermique, acoustique
- design d'espace.

La maîtrise d'ouvrage encourage fortement les candidats à venir réaliser une visite sur place pour la préparation de leur offre.

De plus, la maîtrise d'ouvrage se tient à disposition des candidats pour une visite du site avec un/des élus dans le cadre de la préparation de leur offre. Le candidat pourra contacter le secrétariat de la mairie pour fixer un RDV avec un élu sur place.

Après appel à la concurrence par voie de presse et via la plateforme de dématérialisation Megalis, **dans un premier temps**, une **sélection** sera effectuée parmi les candidatures en fonction des critères et éléments ci-dessous :

- Références professionnelles, capacités et moyens techniques
- Capacités économiques et financières

**Au stade de l'offre :**

Après vérification des pièces transmises à l'appui de l'offre et à l'issue d'un premier classement, une audition interviendra devant une commission d'élus assistée éventuellement de conseillers extérieurs. Seules les trois premières offres classées seront auditionnées. Les candidats seront invités à venir présenter :

- Leur structure, la composition de leur équipe, les personnes intervenant sur le dossier,
- Leurs principales références sur les cinq dernières années,
- La méthodologie et le calendrier d'interventions proposés,
- Une offre financière (coût d'intervention).

Cette audition sera également l'occasion d'échanger entre l'équipe de maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage, sur des objectifs et attentes vis-à-vis du projet. Elle permettra aussi d'apprécier la capacité de l'équipe à pouvoir répondre aux préoccupations de la commune.

A l'issue de cette audition, le maître d'ouvrage fera son choix, mais se réserve la possibilité de demander à l'équipe retenue des précisions sur son offre et de négocier les prix.

L'audition des candidats retenus aura lieu **la 1<sup>ère</sup> semaine de février 2023 à la mairie de l'île d'Arz.**

Chaque candidat disposera de 45 minutes pour présenter son dossier.

Les candidats sont invités à remettre dans leur offre le nom et les coordonnées de la personne que la collectivité pourra contacter pour la prise de rendez-vous portant sur les négociations (téléphone, adresse et adresse électronique).

Le classement des offres et le choix de l'attributaire sont fondés sur l'offre la mieux disante appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération sous forme de points :

Prix des prestations	40 points
Valeur technique	60 points

La note attribuée sera évaluée sur 100 points, suivant les modalités fixées dans l'article 5 du règlement de consultation.